



ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
SUR CERTAINES VOIES

N° AV-01/2026

Mairie de GOVILLER
54330

Le maire de la commune de GOVILLER,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 362-1 et suivants ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-4 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code rural et notamment l'article L 161-5 ;

Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE – Parc Saint-Jacques II- 8 rue Hubert Curien – 54320 MAXEVILLE, qui souhaite entreprendre des travaux d'aménagement et sécurisation de la grande Rue et des espaces publics, Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 13 janvier 2026 et pendant toute la durée des travaux, l'entreprise EIFFAGE, est autorisée à mettre en place:

- Une interdiction de stationner au droit des travaux,
- Une limitation de la vitesse de circulation abaissée à 30 km/h,
- Un alterna par feu,

Article 2 : Le stationnement des véhicules des riverains doit être cohérent pour ne pas nuire à la bonne marche des travaux : stationnement interdit dans l'emprise des travaux.

Article 3 : L'entreprise à la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux en cas de non-respect de la réglementation de la signalisation routière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché selon les conditions réglementaires habituelles.

Article 5 : L'entreprise avisera par écrit, de la date à laquelle il estime que les travaux ont été achevés ou le seront. La réception des ouvrages mettra fin à la présente autorisation.

Article 6 : Chacun en ce qui le concerne est chargé du présent arrêté dont l'ampliation est adressée à

- la gendarmerie,
- l'entreprise EIFFAGE

Fait à Goviller, le 12 décembre 2025

Le maire
Stéphanie LAPOTRE

5, rue de l'Abbé Jean Harmand – 54330 GOVILLER

Tél. : 03 83 52 88 96 – Mail : mairiegovillersaintois54@orange.fr